e.Licences	**Fiche signalétique**	Date : 01/11/2026

Autorisation relative à la protection des données à caractère personnelles

Informations détaillées

Nature	Autorisation
Type	Professionnel
Catégorie	Licence avec inspection (Catégorie C)
Secteur d'activité	Technologie de l'Information et de la Communication
Sous secteur d'activité	Autres activités liées à l'information
Formes juridique	Toutes les formes
Nature de l'Actionnariat	Mixte
Capital imposé (FCFA)	Non applicable
Délai de délivrance	60
Frais administratif (FCFA)	100 000 Fr personnes physique, 200 00 Fr pour les personnes morales
Montant de la Caution (FCFA) si applicable	Non applicable
Périodicité de renouvellement	Permanent
Renouvellement soumis à inspection	Non applicable
Délai de délivrance (jours) – renouvellement	NA
Frais administratif lié à la demande de renouvellement (FCFA)	Non applicable
Ces frais administratifs liés à la demande de renouvellement (FCFA) sont-ils ?	Non applicable
Période spécifique de dépôt des dossiers	Non
L'investisseur peut-il exercer un droit de recours en cas de rejet ou d'avis défavorable de sa demande de licence ?	Recours gracieux

Contact de l'autorité émettrice

Ministère	Ministère de la Transition Numérique et de la Digitalisation
Structure	Autorité de Régulation des Télécommunications de Côte d'Ivoire (ARTCI)
Autorité émettrice	Autorité de Régulation des Télécommunications de Côte d'Ivoire (ARTCI)
Situation géographique	Marcory Anoumambo 18 BP 2203 Abidjan 18
Tél.Fixe	+225 27 20 34 43 73 +225 27 20 34 43 74
Adresse Mail	courrier@artci.ci
Site Internet	https://www.autoritedeprotection.ci

Pièces à fournir

I. Dossier , 1. L'identité, le domicile, l'adresse postale ou géographique du responsable du traitement ou si celui-ci n'est pas établi sur le territoire national, celles de son représentant dûment mandaté, et s'il s'agit d'une personne morale, sa dénomination sociale, son siège social, l'identité de son représentant légal, son numéro d'immatriculation au registre de commerce et du crédit mobilier, son numéro de déclaration fiscale ; 2. La ou les finalités(s) du traitement ainsi que la description générale de ses fonctions ; 3. Les interconnexions envisagées ou toutes autres formes de mise en relation avec d'autres traitements ; 4. Les données à caractère personnel traitées, leur origine et les catégories de personnes concernées par le traitement 5. La durée de conservation des données traitées ; 6. Le ou les service(s) chargé(s) de mettre en œuvre le traitement ainsi que les catégories de personnes qui, en raison de leurs fonctions ou pour les besoins du service, ont directement accès aux données collectées ; 7. Les destinataires habilités à recevoir communication des données traitées ; 8. La fonction de la personne ou le service auprès duquel s'exerce le droit d'accès ; 9. Les dispositions prises pour assurer la sécurité des traitements ; la protection et la confidentialité des données traitées ; 10. L'indication du recours à un sous-traitant ou du transfert des données à caractère personnel à destination d'un pays tiers.

Pénalités

La règlementation soumet-elle le requérant à des pénalités en cas de non-respect des dispositions en vigueur ?	Non disponible
Si oui, quel est le montant de la pénalité ou le mode d'évaluation du montant de la pénalité	Non disponible
Les principaux motifs d'application de la pénalité	Non disponible

Documents à télécharger